

COMMUNE : 488 OUISTREHAM
ARRONDISSEMENT : 14 CAEN
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CAEN

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	15 400 585	63,42	121,92	16 618 000	10 539 136	63,42	10 539 136
Taxe foncière non bâties (TFNB)	132 345	37,99	122,29	124 700	47 374	37,99	47 374
Taxe d'habitation (TH)	5 644 235	5,42	48,73	6 044 976	327 638	5,42	327 638
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	10 914 148	10 914 148		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6) taux TH voté
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	10	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière non bâties (TFNB)	9		
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	Produit total souhaité		
	10 914 148 = 1,000000		
	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			41 048	51 109	114 644	-2 499 822	-2 293 021

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	10 914 148	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	-2 293 021
				Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	
				8 621 127	

A CAEN

Le 07 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
Bernard TRICHET
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le 5/4/2023
Pour la Commune,



REÇU EN PREFECTURE
le 12/04/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-0141213404884-20230412-2023ETRT125

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	8 866
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	49
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	3 911
d. Locaux industriels	27 044
Taxe foncière non bâtie	1 178
Taxe d'habitation :	
a. Dotations pour perte de THLV	
b. Dotations pour Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	14 585
b. Par la loi	433 424
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	7 329
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION	
a. Hors résid. principales et log. vacants	5 871 141
b. Logements vacants soumis à la THLV	173 835

3. PRODUITS DES IFR

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	0,67
c. Coefficient correcteur	

Reçu en préfecture
 le 12/04/2023
 Application agréée E-legalité.com
 99_BU-014-211404884-20230412-12023ETRT125

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023		Taux des EPCI de 2022		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2023 13	de 2022 14	de 2022 14	de 2022 14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	49,15	122,88	0,95800	0,95800	121,92	121,92
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	34,96	126,10	3,81000	3,81000	122,29	122,29
Taxe d'habitation (TH)	22,98	17,87	57,45	8,72000	8,72000	48,73	48,73
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

25,71